



UNE FORMATION POUR LES TUTEURS ET MAÎTRES D'APPRENTISSAGE

> QUELS AVANTAGES ?

POUR L'ENTREPRISE

- Permet de valoriser ses pratiques managériales en s'inscrivant dans une démarche à responsabilité sociale.
- Garantir une bonne transmission des compétences pour former l'alternant aux spécificités des métiers et des marchés des entreprises.
- Une ouverture d'esprit vers la culture de l'alternance comme « voie d'excellence ».
- Une formation prise en charge par l'OPCO¹.

POUR L'ALTERNANT

- Un accompagnement personnalisé dans son parcours professionnel.
- Un moyen de prévenir le décrochage.
- Une formation concrète sur le terrain grâce à un professionnel impliqué et formé à la transmission.
- Une meilleure employabilité : formation aux pratiques spécifiques de l'entreprise conduisant à un potentiel recrutement.

¹ pour les entreprises de moins de 11 salariés – si plus de 11 salariés, voir avec accord d'entreprise et/ou de branches

POUR LE TUTEUR OU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

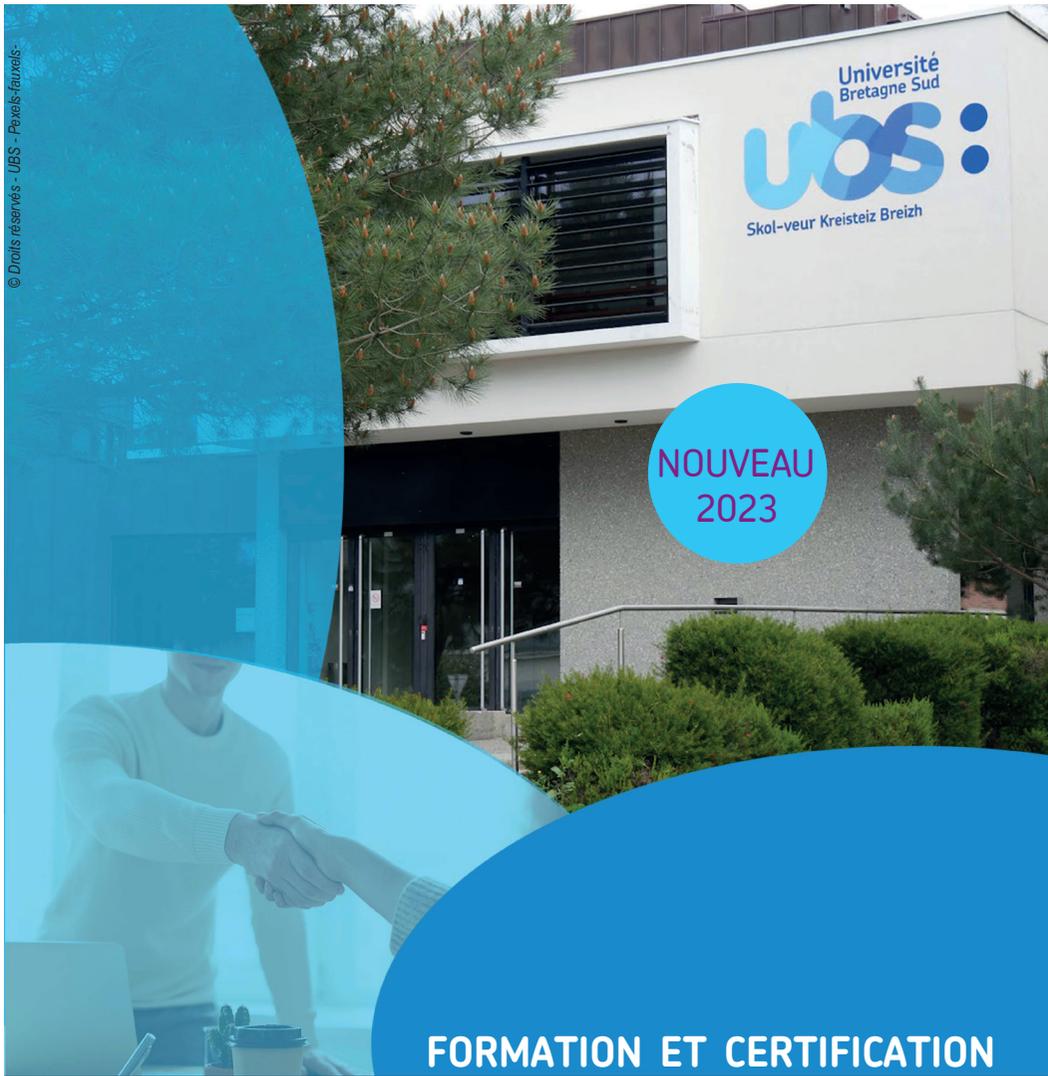
- Une valorisation et une reconnaissance des compétences du maître d'apprentissage dans son entreprise et dans sa carrière.
- Possibilité d'obtenir par équivalence :
 - Le certificat de compétences professionnelles interbranches « Tutorat en entreprise »
 - Le certificat de compétences en entreprise (CCE)
« Exercer le rôle de tuteur en entreprise »
- Possibilité de devenir jury pour la certification du maître d'apprentissage.
- Possibilité d'abonder son CPF (Compte Personnel de Formation) de 240 € via son CEC (Compte d'Engagement Citoyen) en exerçant sa mission au moins 6 mois.

CONTACT

- Renseignements
Anne GOUELLO - anne.gouello@univ-ubs.fr
Marie LEBRUN - marie.lebrun@univ-ubs.fr
- Inscription
Service Formation Professionnelle et Alternance
02 97 87 11 30
www.univ-ubs.fr/fc

Janvier 2023 - Impression reprogrammée UBS

© Droits réservés - UBS - Pixels-faurels



Université
Bretagne Sud
ubs
Skol-veur Kreisteiz Breizh

NOUVEAU
2023

FORMATION ET CERTIFICATION

relative aux compétences de
**maître d'apprentissage
et tuteur**

Université
Bretagne Sud
ubs

Maître d'apprentissage Tuteur

Le rôle de tuteur/maître d'apprentissage est primordial dans la réussite du parcours en alternance. Il doit :

- accueillir et faciliter l'intégration de l'alternant
- accompagner le développement des apprentissages
- participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages.

Cette formation permet de développer les compétences propres à l'exercice de la fonction de tuteur/maître d'apprentissage et de les valoriser par une certification reconnue.



PUBLIC CONCERNÉ

- Les tuteurs et/ou maîtres d'apprentissage volontaires ayant envie de transmettre leurs connaissances et compétences.

Pré-requis :

- Avoir une mission de tutorat à réaliser prochainement ou accompagner au moins un alternant sur une durée de 6 à 12 mois

COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier le cadre juridique : Que dit la loi ?
- Accueillir, intégrer, accompagner et lutter contre le décrochage de l'alternant au sein de l'entreprise et dans son parcours de formation.
- Créer et adapter le parcours de formation pour l'apprenti-e.
- Comprendre son rôle en tant que tuteur/maître d'apprentissage et développer une communication active.
- Identifier les situations, outils et techniques permettant le transfert de connaissances et compétences.

Texte de référence :

Le décret n°2019-32 du 18 janvier 2019 relatif aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage a été mis en place par l'État, en application de la loi du 05/09/2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.



CONTENU DE LA FORMATION

Modules de e-learning (2 heures)

- Introduction
- Cadre général
- Les documents inhérents aux contrats d'alternance
- Les règles de santé et sécurité liées à l'environnement et aux activités de travail
- L'alternance dans l'enseignement supérieur
- Les référentiels de compétences et de certification

vidéo + forum + quizz

Séances en présentiel (11 heures)

- Améliorer l'accueil et accompagner la période d'intégration des apprentis
- Travailler sur ses représentations sur les âges, les générations, les expériences. Réfléchir à la culture de son entreprise
- Travailler sur la communication dans le cadre du tutorat
- Favoriser la montée en compétences des apprentis

Passage de la certification (1 heure)



MODALITÉS

- **Formation** : mixte (5 modules en distanciel et 4 séances en présentiel)
- **Durée** : 14 heures

Validation

• Evaluation finale:

Une épreuve d'examen est prévue à la fin de la session. Elle consiste à rédiger un dossier et à le présenter à l'oral devant un jury.

• Certification :

La réussite à l'évaluation finale permet l'obtention de la certification relative aux compétences de maître d'apprentissage / tuteur du Ministère du Travail inscrite au Répertoire Spécifique (RS5515) et délivrée par le Ministère du Travail.

ORGANISATION

Dates : de septembre à décembre

Séances en présentiel : 25 septembre 2023 et 1 décembre 2023

Certification : 14 décembre 2023

Nombre de participants : 7 minimum

Lieu : Université Bretagne Sud - 56100 LORIENT

Accessibilité :

L'UBS accueille les publics en situation de handicap. www.univ-ubs.fr/handicap

Tarif : 1200 euros / par personne

- Tarif préférentiel pour les tuteurs et maîtres d'apprentissage d'étudiants de l'UBS : 800 €

- Possibilité de formation en intra (nous consulter)

- Possibilité de prise en charge par l'OPCO ou par le CPF (Code CPF 290150)